

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 36/15

### **Attestation de compétences**

#### **Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel**

-----

Au vu du dossier présenté par M. Julien AVRIL et après avis conforme de la sous-commission technique, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, réunie le vendredi 10 avril 2015, atteste que M. Julien AVRIL dispose des compétences requises pour continuer à exercer, pour une période de trois ans, l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

Avranches, le 28 mai 2015  
Le Président de la commission,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet d'Avranches,

Claude DULAMON